DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-=-=

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 2
Qui ont pris part à la délibération : 09
Date de convocation : 21 avril 2026

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

=-=-=-=

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28D05-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président,
Gilles VINCENT

L'an deux mil vingt-six et le 28 du mois d'avril à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.
Présents : Mme VIENOT Véronique – Mme ESPOSITO Annie - Mme DEMIERRE Colette - Mme MATHIVET Séverine - Mme FERREOL Hélène Conseillers municipaux, - Mme MARECHAL Christine - Mme MAIS Chantal - Mme BROGLY Valérie - Mme BEZOMBES Marie-Lou - membres.
Absents excusés : M. VINCENT Gilles – Mme PLEUCHOT Patricia
Secrétaire de séance : Mme BEZOMBES Marie-Lou

5 - BUDGET PRIMITIF 2026

PJ : maquette budgétaire et note du BP 2026 du CCAS

Madame la vice-présidente du C.C.A.S. présente le budget du centre communal d'action sociale pour l'année 2026.

Elle rappelle que les dispositions de l'article L.5117-10-4 du code général des collectivités territoriales disposent qu'une communication des éléments du projet budgétaire du CCAS soit faite 12 jours au moins avant l'ouverture de la séance.

Les documents portant sur le budget ayant été envoyés à la date du 15 avril 2026, ce délai a bien été respecté. Ainsi, la note en annexe présente les principaux éléments du projet budget primitif 2026 du CCAS.

Le conseil d'administration délibérant, après avoir étudié chapitre par chapitre le budget du centre communal d'action sociale :

- OUI l'exposé de madame la vice-présidente ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE à l'UNANMITE

D'APPROUVER le budget primitif 2026 du C.C.A.S. tel que présenté et annexé.

Pour extrait conforme, le 29 avril 2026.

Signé :
Le président
Gilles VINCENT